

## INTRODUCTION

Les questions relatives à la petite enfance et à la manière dont les familles s'organisent font l'objet d'une étude réalisée au premier trimestre 2003 par l'Union Départementale des Associations Familiales du Jura.

En se dotant d'un Observatoire Départemental de la Famille, l'UDAF du Jura a souhaité recourir aux enquêtes pour mieux répondre à une de ses missions essentielles qui est de représenter toutes les familles et de défendre leurs intérêts.

La loi confie aux UDAF les missions de représenter les familles et de donner aux pouvoirs publics des avis sur tout ce qui les concerne. Les représentants de l'UDAF pourront désormais s'appuyer sur les données objectives fournies par l'Observatoire.

L'idée est de recréer un modèle réduit de la population jurassienne (panel de 840 familles) afin de réaliser des enquêtes qui nous permettront d'aborder différents sujets relatifs à la vie quotidienne des familles et d'acquérir ainsi une information plus précise sur leurs conditions de vie, leurs points de vue et leurs attentes.

La constitution du panel s'appuie sur la méthode dite du sondage stratifié par quota. L'idée étant d'extraire de la population totale des ménages du département un échantillon représentatif, c'est-à-dire une sous population qui aura la même structure que la population « mère » sur un certain nombre de caractéristiques principales.

Les critères retenus sont : la zone géographique (rural/urbain), la situation de famille, l'âge, la profession de la personne de référence du ménage et le nombre d'enfants de moins de 3 ans vivant au foyer.

Pour connaître la proportion réelle des différentes catégories de familles avec enfants de 0 - 3 ans, nous nous sommes basés sur les chiffres du recensement de 1999 fournis par l'INSEE sur le département et sur ceux de la CAF et la MSA du Jura.

Aussi, l'UDAF a sollicité la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole afin de faire parvenir un questionnaire auprès des familles allocataires ayant des enfants de moins de 3 ans.

3000 questionnaires ont été distribués auprès des familles et près de 860 réponses ont été enregistrées.

Au total, **850 questionnaires ont été traités** (10 questionnaires sont inexploitables). Quelques redressements ont été opérés (par l'intermédiaire d'un logiciel) afin d'améliorer l'adéquation entre le panel recherché et celui obtenu (il s'agit de donner plus de poids aux populations sous-représentées).

## La problématique de l'étude

Comment sont accueillis les jeunes enfants et en particulier ceux qui ne fréquentent pas encore une école maternelle ? L'offre correspond-elle aux attentes des parents ? Quelle est l'opinion des parents sur les différents modes d'accueil ? Sont-ils satisfaits des différentes structures d'accueil et des aides proposées par les différents organismes ? Quels sont les obstacles à franchir et les dynamiques en cours pour améliorer l'accueil des jeunes enfants ?

Ces questions de plus en plus prégnantes interpellent les associations familiales et les représentants familiaux. C'est pourquoi, l'UDAF souhaite, par cette enquête, apporter des réponses sur la situation des jeunes parents jurassiens concernant l'accueil de leurs enfants, afin de pouvoir défendre leurs intérêts auprès des élus et des organismes concernés.

Dans un deuxième temps, l'analyse s'effectuera sur chacun des 34 cantons afin de mieux apprécier les besoins des parents sur les différentes structures d'accueil.



Notre enquête porte sur plusieurs points.

La première partie de cette étude aborde **le profil des 850 familles d'enfants de moins de 3 ans** enquêtées selon la répartition de l'INSEE et de la CAF du Jura.

La deuxième partie du questionnaire interroge **les jeunes parents sur leurs pratiques et leurs opinions face aux divers modes d'accueil**. Les jeunes parents sont-ils satisfaits des différentes structures d'accueil et des aides proposées par les prestataires (CAF, MSA,...) pour la garde de leurs enfants ? Quelles sont les zones géographiques où les demandes satisfaites ou insatisfaites sont les plus prononcées ?

Les structures d'accueil et leur répartition sur le département répondent-elles aux nouveaux besoins liés en grande partie à l'augmentation du temps partiel et des horaires variables et décalés, ainsi qu'à la flexibilité des temps de travail qui ont des effets sur les besoins d'accueil des jeunes enfants ?

Le questionnaire étudie, également, le profil des jeunes parents qui n'utilisent aucun mode de garde et les stratégies qu'ils emploient ?

La troisième partie du questionnaire interroge les parents sur **les différents modes d'accueil**. Comment les parents perçoivent les différents modes d'accueil ? Ont-ils la possibilité d'opter pour la solution qui leur semble la mieux appropriée ? Quel est selon eux le mode d'accueil idéal ? Et celui auquel ils recourent effectivement ?

L'analyse des réponses à ces questions permet de prendre la mesure de l'écart existant aujourd'hui entre l'offre et la demande.

Nous étudions également les pratiques de la scolarisation avant l'âge de 3 ans. **La scolarisation à 2 ans est-elle un choix ou une contrainte ?**

Enfin, la quatrième et dernière partie questionne les jeunes parents sur **la politique familiale et les aides publiques en faveur de la petite enfance**. Quelles aides sont à renforcer en priorité ? Quelles sont les mesures qu'il faudrait prendre en priorité pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ?

Le questionnaire propose également aux parents de donner leurs opinions sur la nouvelle loi de l'allocation unique de garde d'enfants, ou allocation de libre choix (PAJE).

---

## SITUATION DES FAMILLES ENQUETEES

### CARACTERISTIQUES DES FAMILLES AYANT REPONDU A L'ENQUETE

« Répartition conforme aux données de l'INSEE, de la CAF et la MSA du Jura »

Le questionnaire a été rempli par :



Madame et Monsieur  
20%



Madame  
75%



Monsieur  
5%

### Situation familiale

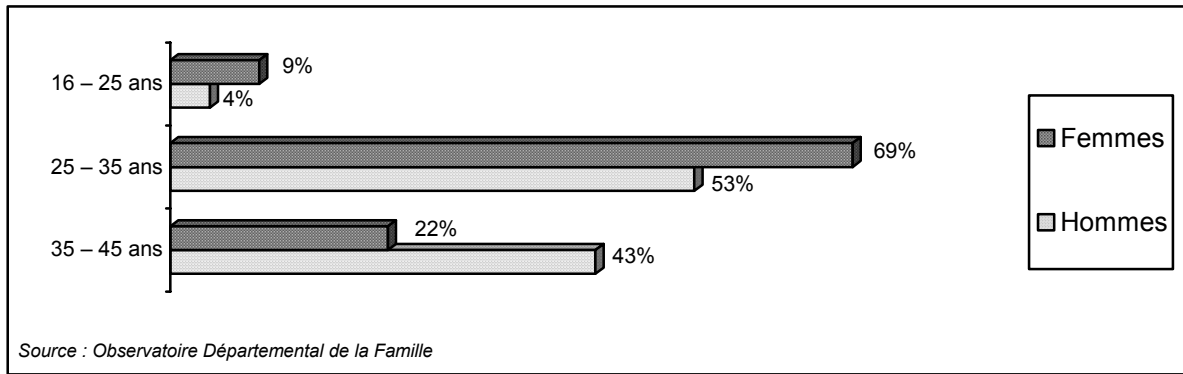
Le département du Jura compte 9 473 enfants de moins de 3 ans (INSEE 99) dont 42% vivent dans des communes urbaines et 58% dans des communes rurales.

8% d'enfants de moins de 3 ans vivent dans des familles monoparentales et 92% dans des familles en couple.

<u>A ce propos</u>				
<u>En France</u>	X	X	X	X
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2000, la France comptait 2,2 millions d'enfants de moins de 3 ans. Au plan de la natalité, la France reste un pays relativement dynamique avec un taux de fécondité de 1,7 pour une moyenne européenne de 1,44.				
La Franche-Comté a vu naître 13 930 bébés, soit 300 de plus qu'en 1999 et 400 de plus que la moyenne des 6 années précédentes.				

Source : INSEE, Bulletin mensuel de statistiques – janvier 2001

## Age des parents d'enfants de moins de trois ans questionnés



*A ce propos*

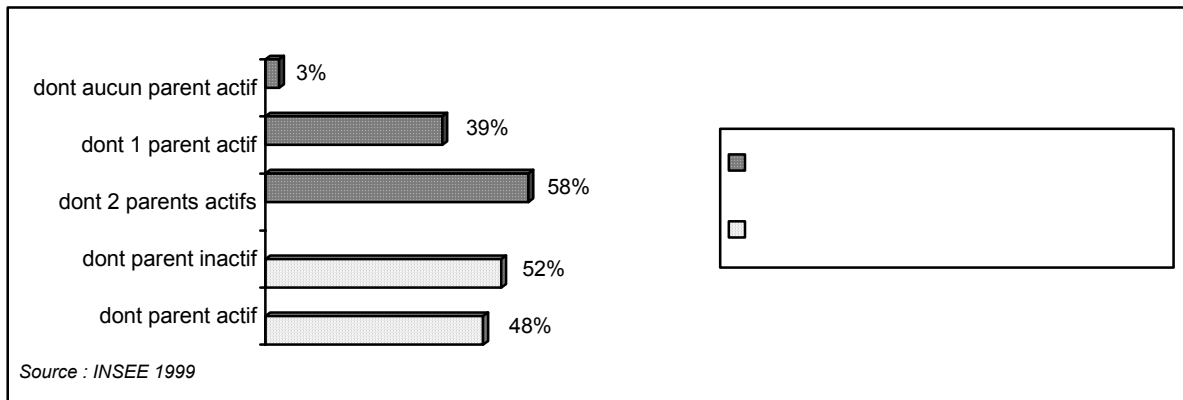
**En France**

En France, l'âge moyen au 1<sup>er</sup> mariage est de 28 ans. Il était de 24,6 ans en 1990. En Franche-Comté, il atteint 27,4 ans. Dans le Jura, en 1999, l'âge moyen au 1<sup>er</sup> mariage dépasse la barre des 29 ans. Cela explique la faible moyenne d'enfants par famille : 1,68 enfant par femme contre 1,73 en Franche-Comté et 1,78 au niveau national.

Source : INSEE, Bulletin mensuel de statistiques – janvier 2001

## Répartition des enfants selon l'activité des parents

*Répartition conforme aux données de l'INSEE*



*A ce propos*

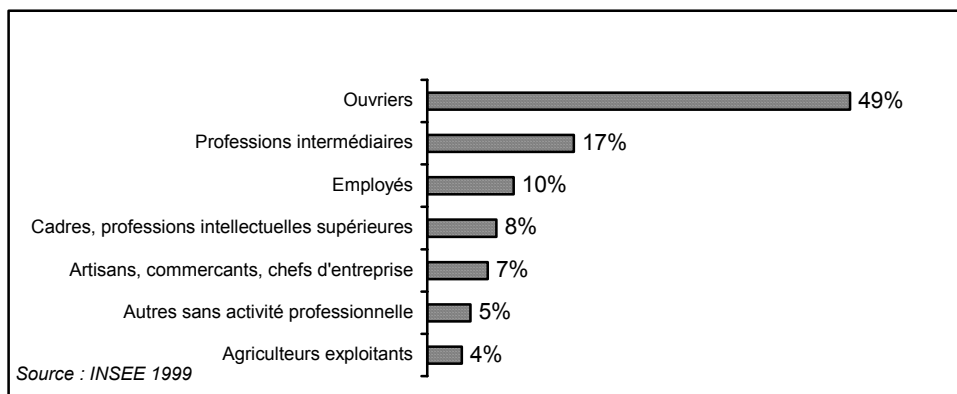
**En France**

Près de six enfants de moins de 6 ans sur dix vivent dans une famille où leurs deux parents sont actifs. Un peu plus de 3 sur 10 vivent dans une famille où le père est actif et la mère inactif (36% des enfants de moins de 3 ans). Près de un sur 10 vit dans une famille monoparentale (48% avec un parent actif et 52% avec parent inactif).

Source : INSEE, recensement 1999

## Profession de la personne de référence

Répartition conforme aux données de l'INSEE



### Remarque :

Dans le cas d'un couple, la personne de référence du ménage est l'homme du couple

### A ce propos

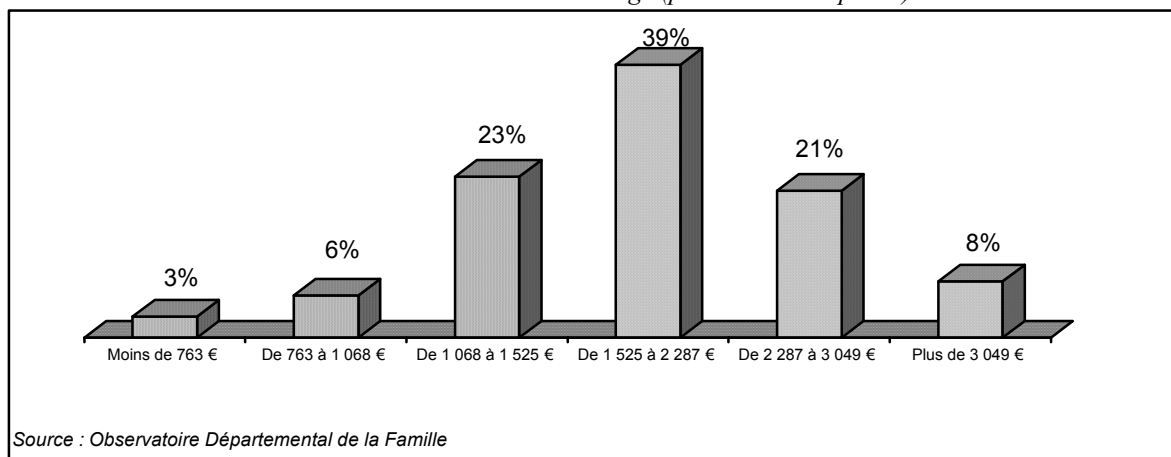
#### En Franche-Comté

La part des ouvriers et surtout des agriculteurs a diminué au profit de la part des employés, des professions intermédiaires et des cadres. Pourtant, la région reste la plus ouvrière de France : un tiers de ses actifs occupés (10 points de plus que la moyenne nationale) appartient à cette catégorie socioprofessionnelle.

Source : INSEE – Tableaux de l'économie franc-comtoise 2001

## Le revenu des parents d'enfants de moins de 3 ans

Ressources mensuelles du ménage (prestations comprises)



### A ce propos

#### En Franche-Comté

De l'ouvrier au cadre, le revenu salarial moyen des français est supérieur à celui des francs-comtois et l'échelle des salaires est plus grande. Ainsi, un cadre franc-comtois perçoit 2,4 fois le salaire d'un ouvrier alors que ce rapport s'établit à 2,7 en moyenne nationale.

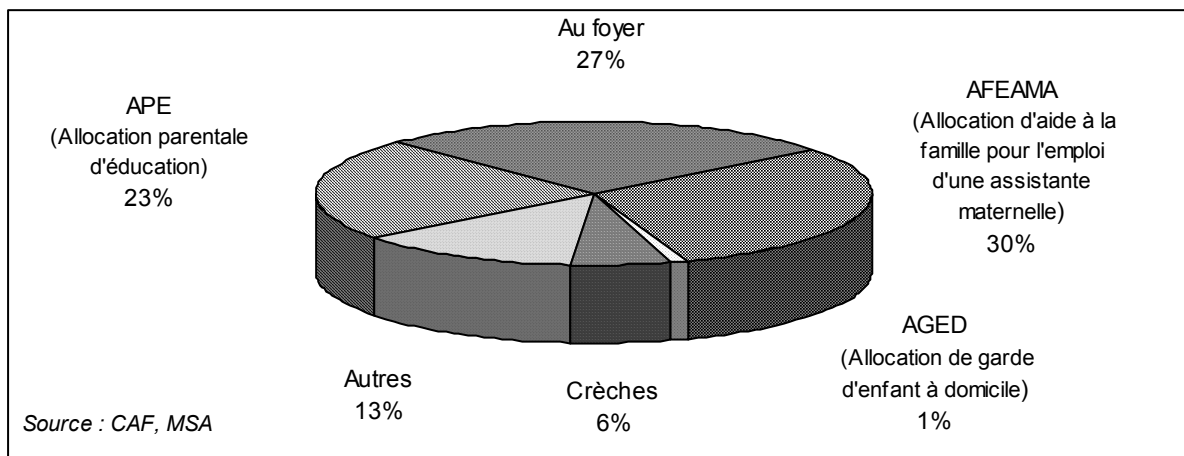
Les salaires des femmes sont de 1/4 inférieurs à ceux des hommes, différence qui s'explique de plus en plus par un accroissement du travail à temps partiel féminin.

Source : INSEE – Tableaux de l'économie franc-comtoise 2001

## Les modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Afin d'étudier les différents modes d'accueil, nous nous basons sur les chiffres de la CAF et de la MSA qui regroupent, à elles deux, plus de 95 % de la population de moins de 3 ans.

Répartition selon le mode d'accueil



**Dans le Jura**

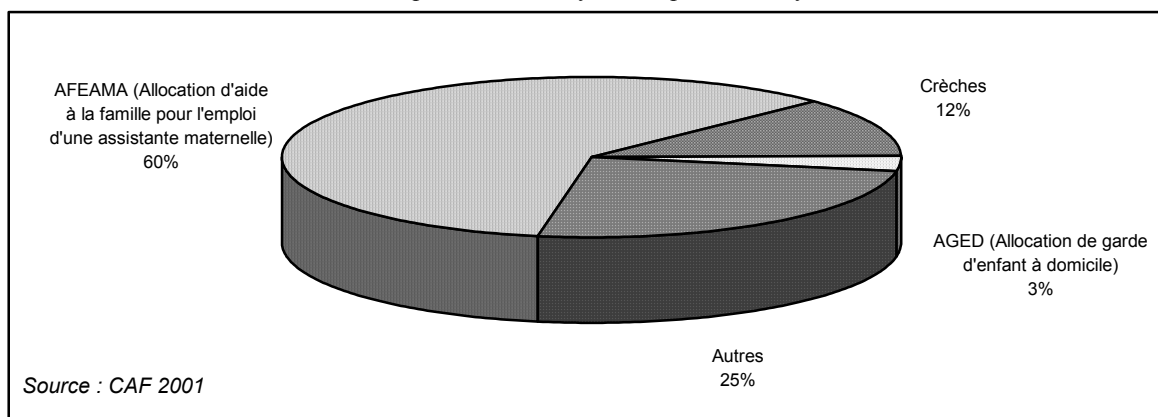
*A ce propos*

Un enfant sur deux est gardé par un parent au foyer et dans près de la moitié des cas, le parent bénéficie de l'allocation parentale d'éducation (APE).

Source : CAF du Jura 2001

En se basant sur un taux d'activité parental à 50% (un enfant sur deux est gardé au foyer par un parent), la CAF évalue le besoin théorique d'accueil de la façon suivante :

Répartition des enfants de parents actifs



**Dans le Jura**

*A ce propos*

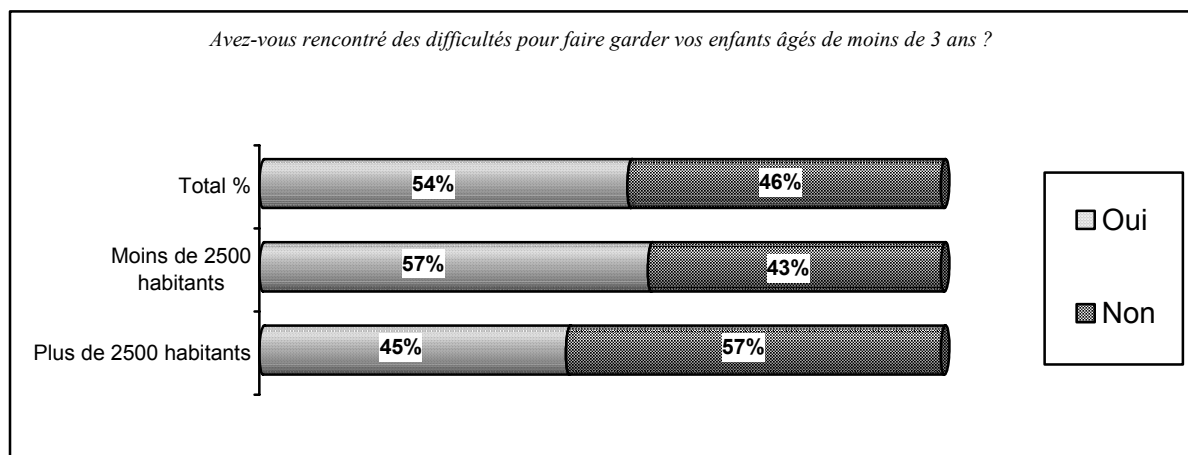
La CAF évalue à 25% le déficit en place d'accueil (25% d'enfants de parents actifs n'utilisent aucun mode d'accueil organisé, chiffre difficile à établir compte tenu de la scolarisation à 2 ans et des double comptes dus au cumul de différents modes d'accueil). Toutefois, des estimations indiquent que :

- ✓ les trois quarts de ces enfants seraient gardés par un membre de la famille (grands-parents notamment)
- ✓ un quart par une autre personne (garde non déclarée principalement).

Source : CAF du Jura 2001  
Bilan mensuel de statistique 2001

## OPINIONS ET DIFFICULTES RENCONTREES

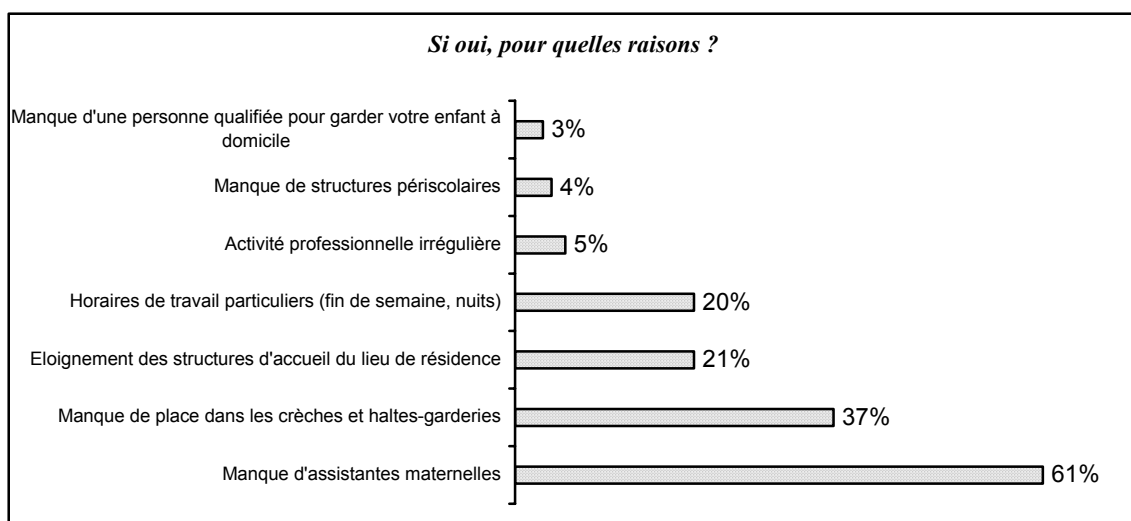
### Plus d'une famille sur deux déclare rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants



**54% des familles déclarent avoir des difficultés pour faire garder leurs enfants,** parmi lesquelles 9 familles sur 10 sont des parents actifs.

Près de 6 familles sur 10 habitant dans des communes de moins de 2500 habitants déclarent avoir des difficultés pour faire garder leurs enfants.

Les familles qui déclarent avoir des difficultés pour faire garder leurs enfants avancent les raisons suivantes :



Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

La plupart des familles soulignent **la pénurie de nourrices agréées**. Au manque constaté des structures collectives dans notre département, semble correspondre une attente particulière de nourrices agréées.



Or, nous observons les faits suivants :

**L'augmentation du nombre de naissances dans le département n'a pas été suivie par l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles agréées.** Au contraire, non seulement on observe une diminution du nombre de personnel de la petite enfance, mais aussi une répartition inégale par zone géographique : en 2000, le nombre d'assistante maternelle agréée (à titre non permanent) était de 2 017. En 2001, il était de 1 970. Il atteint actuellement 1 890.

Ainsi, entre 2000 et 2002, le nombre des nourrices agréées a diminué de 127.

<u>Remarque</u>				
Il existe deux formes principales d'exercice du métier : les assistantes maternelles non permanentes (champ étudié ici) qui accueillent des enfants à la journée et les assistantes maternelles permanentes qui accueillent 24 heures sur 24, dans le cadre de la protection de l'enfance, des enfants qui font l'objet d'un placement.				
Le nombre d'enfants maximum pouvant être accueilli par une assistante maternelle est fixé à trois sauf dérogation.				
				Source : PMI

**Un nombre important parmi elles n'exerce pas à temps plein,** (le taux d'exercice pour une garde de 3 enfants est de 74%). En 2002, le nombre d'agrément est de 1 890 tandis que le nombre de nourrices en exercice à temps plein est environ de 1 406. Ce qui signifie que 484 nourrices agréées à titre non permanent gardent moins de trois enfants et parmi lesquelles une partie n'exercent pas.

Les raisons qui les conduisent à ne pas travailler ou à garder moins d'enfants que prévu peuvent être multiples : congé longue maladie, enfant scolarisé, recherche d'enfants non scolarisé, choix des parents et choix personnel. Les nourrices agréées ont dénoncé à plusieurs reprises leur statut salarial précaire et les modes d'agrément.

Le taux d'exercice des assistantes maternelles peut toutefois indiquer l'existence d'une réserve potentielle d'accueil.

<u>Remarque</u>				
Le taux d'exercice est défini comme le rapport entre le nombre d'agrément en cours de validité et le nombre d'assistantes maternelles effectivement salariées. Pour évaluer un approximativement le nombre d'assistantes maternelles effectivement salariées, nous nous basons sur le nombre d'enfants de 0-6 ans bénéficiaires de l'AFEAMA : nourrices en exercice = nombre d'enfants de 0-6 ans bénéficiant de l'AFEAMA divisé par 3.				

**Le département dispose en moyenne d'une assistante maternelle pour 10 enfants de moins de 6 ans non gardés en crèche.**

Pour évaluer le nombre d'assistantes maternelles (non permanentes) disponibles dans notre département et le comparer aux enfants susceptibles d'être pris en charge, on a rapporté le nombre d'assistantes maternelles en exercice au nombre d'enfants de moins de 6 ans duquel on a soustrait le nombre de places en crèches :

<u>Remarque</u>				
X	X	X	X	X
Selon cet indicateur, l'étude de la DREES montre que les départements disposent en moyenne d'une assistante maternelle pour 8 enfants de moins de 6 ans non gardés en crèche.				
Mais cette moyenne reflète néanmoins des situations très contrastées : près d'un quart des départements ont en effet moins de 10 assistantes maternelles pour 100 enfants, tandis que dans plus d'un tiers, ce taux est supérieur à 15%.				
Les régions les plus au nord sont celles où la proportion d'assistantes maternelles en exercice par enfant non gardé en crèche semble la plus faible.				
Source : DREES, Etudes et Résultats, n° 235, avril 2003				

Nombre d'enfants de moins de 6 ans : 18 498 (INSEE 1999)

Nombre de place en crèche et halte garderie : 573

Nombre d'enfants de 0-6 ans non gardés en crèche : 17 925

Nombre d'assistantes maternelles non permanentes : 1 890

Proportion : (17925 divisé par 1890 = 10).

<u>Remarque</u>				
X	X	X	X	X
Afin que cette estimation soit la plus exact possible de la réalité, il aurait fallu soustraire le nombre d'enfants fréquentant les garderies périscolaires et les centres de loisirs. Nous ne pouvons malheureusement pas la réaliser car nous manquons des données chiffrées sur ce sujet.				

Cela signifie que la proportion d'assistantes maternelles en exercice par enfant non gardé en crèche semble faible : une nourrice pour 10 enfants dans notre département contre une nourrice pour 8 enfants au niveau national.

Afin de pouvoir étudier de plus près les difficultés rencontrées pour la garde des enfants, nous avons constitué deux groupes de familles :

- A) Les parents actifs (mère exerçant une activité professionnelle)
- B) Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants (mère au foyer ne bénéficiant pas de l'APE)

### A) Les parents actifs (mère active)

Près d'une famille sur deux (48%) déclarent rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants âgés de moins de 3 ans. Parmi ces familles, 19% n'ont effectivement pas pu faire garder leurs enfants.

<u>A ce propos</u>				
X	X	X	X	X
La CAF du Jura évalue à 25% le nombre d'enfants de moins de 3 ans de parents actifs qui sont gardés hors du système d'accueil organisé.				
Source : CAF du Jura 2001				

Ces familles évoquent en priorité les raisons suivantes :

Peu de nourrices disponibles	48%
Difficulté de trouver une nourrice à temps partiel	39%
Difficulté de trouver une nourrice pour une garde de nuit	32%
Eloignement des structures d'accueil	29%
Pas de crèche tôt le matin et tard le soir	25%
Nourrice n'acceptant pas un enfant scolarisé	19%
Choix de garde limité (pas d'autres choix à part la nourrice)	19%
Raisons financières	17%

Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

La mise en relation des difficultés rencontrées par les parents actifs et leurs caractéristiques socioprofessionnelles permet d'expliquer les difficultés rencontrées :

- Ils habitent dans des communes rurales : 58%
- Ils habitent dans des communes urbaines : 42%
- Ils ont des horaires de travail particulier (tôt le matin, tard le soir) : 49%
- Ils exercent une activité professionnelle irrégulière : 35%
- La mère travaille à temps partiel : 34%

Ce sont donc majoritairement les parents qui exercent une activité professionnelle avec des horaires décalés, à temps partiel et irrégulier, et qui habitent, pour la plupart dans des communes rurales où le manque de modes d'accueil est constaté, qui trouvent le plus de difficultés pour faire garder leurs enfants.

Pour ceux qui ne trouvent pas de mode d'accueil pour leurs enfants, ils sont contraints de solliciter les grands-parents (75%), emploi d'une personne occasionnellement (4%), amis (16%), frères et sœurs (8%).

Il est important de souligner que pour la plupart des parents actifs les raisons financières ne semblent plus peser de façon déterminante dans le choix de garde. Ce qui permet de dire que les efforts consentis par la collectivité (mise en place de nombreux avantages fiscaux et aides en faveur des différents modes de garde) ont rendu plus accessible les modes d'accueil.

## **B) Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants (mère au foyer sans APE)**

Si 34% de ces familles déclarent avoir fait le choix de garder eux-mêmes leurs enfants, 66% aimeraient pouvoir les faire garder pour les raisons suivantes :

Dégager du temps de formation ou de recherche d'emploi	62%
Socialiser l'enfant	43%
Libérer du temps pour soi	31%
Pour acquérir les apprentissages élémentaires	5%
Total répondants	141%

Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

Ces familles disent rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants pour les raisons suivantes :

- Manque de structures pour la garde occasionnelle : 48%
- Difficulté de trouver une nourrice pour quelques heures par semaine : 42%
- Raisons financières : 39%
- Activité professionnelle irrégulière : 32%
- Difficulté de trouver une nourrice à temps partiel : 30%
- Réserver une place à la crèche longtems à l'avance : 30%

Enfin, pour améliorer l'accueil des jeunes enfants dans notre département, 6 familles sur 10 pensent qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'assistantes maternelles.

*Parmi les mesures suivantes concernant la garde des enfants, quelles sont celles qu'il faudrait privilégier pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ?*

L'augmentation du nombre d'assistantes maternelles	60%
L'augmentation du nombre de crèches et de haltes-garderies	47%
L'assouplissement des modes de fonctionnement des crèches et haltes-garderies	33%
L'aide à la création des crèches d'entreprise	12%
L'amélioration et le développement des structures d'accueil pour enfant handicapé ou malade chronique	7%

Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

**En conclusion, on constate les faits suivants :**

**Plus d'une famille sur deux éprouve des difficultés pour faire garder leurs enfants :** manque des structures d'accueil et de nourrices, répartition inégale des structures sur le département.

Les améliorations constatées concernant les aides pour les différents modes de garde, notamment celles pour les structures collectives et les assistantes maternelles agréées (AFEAMA), ont contribué à rendre plus accessibles les différents modes de garde.

Mais les aides accordées aux parents pour la garde de leurs enfants n'ont pas été accompagnées par l'amélioration du statut des personnels de la petite enfance. Les

nourrices agréées ont dénoncé à plusieurs reprises leur statut salarial précaire et les modes d'agrément.

Alors que le taux de fécondité augmente, on assiste depuis quelques années à **une forte baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées** (127 de moins entre 2000 et 2002), un nombre important d'entre elles ne travaille pas à temps plein ou ne garde pas d'enfants (484 nourrices agréées), une répartition inégale sur le département et un nombre insuffisant d'assistantes maternelles par enfant (une nourrice pour 10 enfants).

De plus, les réponses des parents laissent entendre que certaines nourrices ont tendance à sélectionner en priorité les enfants susceptibles d'être gardés à temps plein et à des horaires normaux.

**D'autre part, l'offre de garde traditionnelle répond difficilement au besoin d'adaptation auquel doivent faire face les parents** et ne correspond plus à la réalité sociologique de la population de notre département : face à l'éclatement du temps de travail, les parents concernés par les horaires particuliers trouvent difficilement un mode d'accueil souple qui corresponde à leur situation.

De même, nous observons que bon nombre de parents se trouvent sans réponse face **aux besoins de garde temporaire** pour leurs enfants afin de libérer du temps à la recherche d'un emploi ou pour un événement particulier qui nécessite de faire garder ponctuellement son enfant.

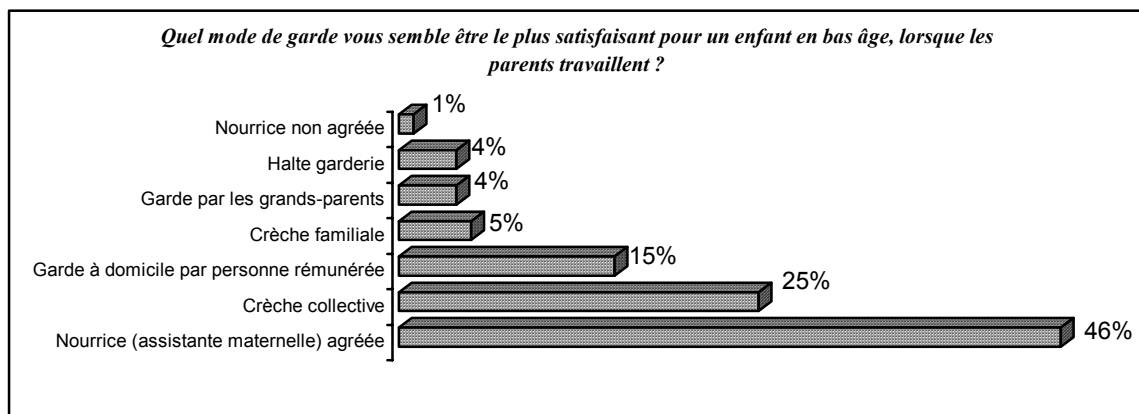
Outre le manque de places, la réservation d'une place dans une structure collective nécessite de s'inscrire plusieurs jours avant la date d'accueil de l'enfant (halte garderie), voir plusieurs mois (crèche collective). De plus, la nourrice accepte rarement cette forme de garde temporaire, par peur de voir diminuer son salaire.

**Les structures officielles individuelles et collectives ne couvrent donc pas l'ensemble des besoins.** Cette carence essentiellement quantitative se double d'une insatisfaction qualitative.

Face à la pénurie, les attentes des familles sur le mode d'accueil de leurs enfants ne sont pas satisfaites. Il y a un décalage fondamental entre ce que veulent les parents et les pratiques réelles. La deuxième partie de cette étude aborde ce thème.

## LES ECARTS ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE

### Le mode d'accueil idéal est d'abord un mode d'accueil individuel



Les parents expriment très majoritairement leur préférence pour un mode d'accueil individuel ou quasi-individuel quand les parents exercent une activité professionnelle : 66% citent la nourrice, les grands-parents ou la garde à domicile.

Les partisans d'un mode de garde collectif apparaissent moins nombreux : ils constituent 28% des parents (crèche collective ou halte-garderie). Les crèches familiales se situent, quant à elles, à mi-chemin entre les équipements collectifs et la garde individuelle.

### La nourrice agréée est la plus appréciée des parents qui travaillent

De plus, les personnes les plus directement concernées, celles où les deux parents travaillent, sont les plus nombreuses à préférer l'assistante maternelle agréée.

En effet, plus de la moitié (52%) des personnes qui citent la nourrice comme le mode d'accueil le plus satisfaisant sont des parents qui travaillent.

En contrepartie, ils citent un peu moins la crèche collective (21%) et la garde à domicile (7%).

## La taille de la commune influence la préférence

*Quel mode de garde vous semble être le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent ?*

	Plus de 2500 habitants	Moins de 2500 habitants	%
Nourrice (assistante maternelle) agréée	42%	58%	46%
Crèche collective	49%	51%	25%
Garde à domicile par personne rémunérée	30%	70%	15%
Crèche familiale	37%	63%	5%
Garde par les grands-parents	31%	69%	4%
Halte garderie	83%	17%	4%
Nourrice non agréée	0%	100%	1%

- **Les adeptes de la crèche collective sont nombreux dans les communes urbaines**
- **Les adeptes de la nourrice agréée sont plus nombreux dans les communes rurales**

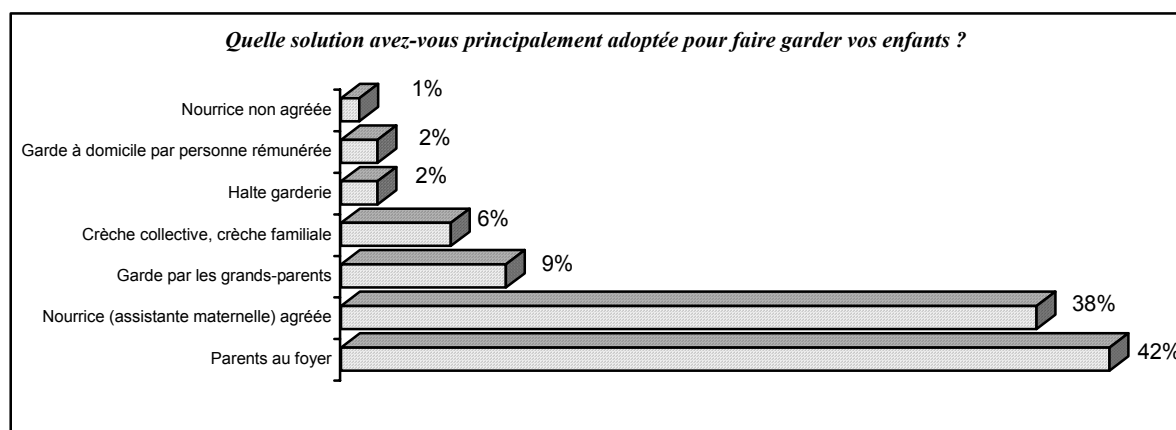
C'est dans les communes de plus de 2500 habitants que l'on trouve un nombre important de partisans de la crèche collective : 49% des parents qui citent la crèche collective comme le mode de garde le plus satisfaisant, habitent dans des communes de plus de 2500 habitants. A contrario, 58% des parents partisans de la nourrice habitent dans des communes rurales.

A l'absence relative d'infrastructures de garde collective, non seulement dans les communes rurales, mais aussi dans certaines communes urbaines, semble correspondre une attente particulière des nourrices agréées.

Cela s'explique par le fait que l'équipement des crèches est plus courant en milieu urbain. Il se concentre particulièrement dans les grandes communes telles que Dole, Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Poligny, Arbois et Tavaux qui regroupent à elles seules 67% des places de crèches dans le Jura.

Cela montre également que la préférence des parents ne s'expriment pas indépendamment de l'offre : il est difficile de considérer qu'un mode de garde est celui qui est le plus satisfaisant quand celui-ci est rare ou quasiment inexistant dans son entourage géographique.

## Solution adoptée



**C'est la solution "mère au foyer" qui l'emporte largement.**

42% des parents gardent leurs enfants au foyer et dans près de la moitié des cas, le parent (la mère) bénéficie de l'APE.

*A ce propos*

**En France**

Le taux d'activité des mères de deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans a baissé entre 1995 et 2000 en raison, notamment, de l'extension de l'Allocation parentale d'éducation.  
Les mères de jeunes enfants travaillent par ailleurs quatre fois sur dix à temps partiel, et 14% des enfants de moins de 6 ans ont un parent au chômage.

Source : DREES, n° 97 – janvier 2001

Mais il faut souligner que cette solution est globalement en régression régulière depuis une dizaine d'années : 56% en 1991, 53% en 1994 et 52% en 1997. Cela s'explique par plusieurs raisons :

- Les efforts consentis par la politique familiale en faveur de la petite enfance
- L'augmentation du travail féminin
- L'offre de modes d'accueil, comme les modes de vie, ont fortement évolué.



## Le décalage entre préférence et pratique

Reste que dans plus d'un cas sur deux, les enfants ne sont pas gardés par un parent (la mère). Afin de pouvoir effectuer une comparaison terme à terme des modes d'accueil adoptés et préférés, nous avons exclu du champ de l'analyse les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants (mère au foyer ou mère travaillant à domicile).

	Quel mode de garde vous semble être le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque les parents travaillent ? (A)	Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour faire garder vos enfants âgés de moins de 3 ans ? (hors garde par la mère) (B)	Ecart (B) - (A)
Nourrice (assistante maternelle) agréée	51%	42%	-9
Crèche collective	20%	14%	-6
Garde à domicile par personne rémunérée	11%	5%	-6
Crèche familiale	5%	7%	+2
Garde par les grands-parents	4%	19%	+15
Halte garderie	8%	7%	-1
Nourrice non agréée	1%	6%	+5

- **Un déficit des demandes insatisfaites concernant la nourrice agréée** : 51% des parents jugent ce mode d'accueil le plus satisfaisant, 42% l'ont adopté.
- **Une forte demande insatisfaite en matière de crèche collective** : 20% des parents désignent ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant, mais 13% seulement l'ont effectivement adopté. Cela signifie qu'une majorité d'entre eux n'ont pas pu faire garder leur enfant comme ils l'entendaient.
- **La garde à domicile par personne rémunérée reste inaccessible à beaucoup de familles en raison de son coût élevé** : 5% des parents ont adopté ce mode d'accueil, alors que 11% le trouve le plus satisfaisant. La mise en place de mesures (prestations, abattements fiscaux...) destinées à favoriser ce mode d'accueil n'a pas permis son accessibilité au plus grand nombre parmi les parents.
- **Un recours plus fréquent que voulu à la garde par les grands-parents et à la nourrice non agréée** : 4% désignent les grands-parents comme le mode d'accueil le plus satisfaisant, 19% l'ont adopté. 1% juge la nourrice non agréée comme le mode d'accueil le plus satisfaisant, 6% l'ont adopté.

### On peut donc distinguer deux types de mode de garde :

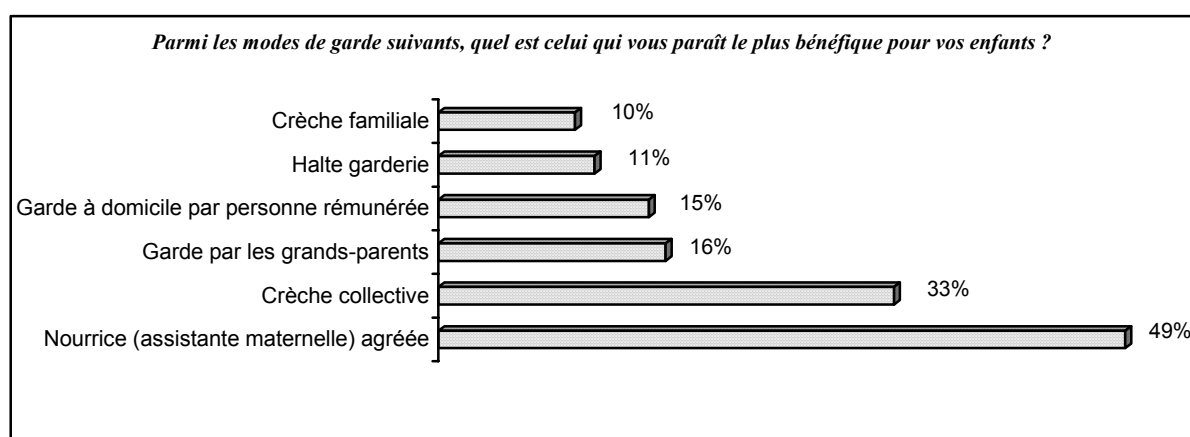
- Les modes d'accueil générant un fort taux de satisfaction mais présentant une mauvaise adéquation entre offre et demande : la nourrice agréée, la crèche

collective et la garde à domicile par personne rémunérée qui ne répondent pas au désir des parents.

- Les modes d'accueil générant un faible taux de satisfaction mais présentant une utilisation plus fréquente que voulue : les grands-parents et la nourrice non agréée qui semblent contribuer à boucher les trous laissés par le système.

Enfin, on constate qu'en général dans 51% des cas, il y a concordance entre le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant et celui qui a été adopté par les parents dont l'enfant n'a pas été gardé par la mère. Cela signifie aussi que 49% des parents n'ont pas eu le choix.

### **Le mode de garde le plus bénéfique est la nourrice agréée**



Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

La nourrice agréée occupe la première place du mode d'accueil jugé le plus bénéfique pour l'enfant (49%) et dont plus de la moitié d'entre eux ont des parents qui travaillent.

Mais plus d'un quart des parents préfèrent se référer à la crèche collective (33%). Enfin, le recul observé concernant la nourrice non agréée semble se vérifier (0,5%).

## Une forte corrélation entre le mode d'accueil le plus satisfaisant et le plus bénéfique

Mode d'accueil le plus satisfaisant	Mode d'accueil le plus bénéfique					
	Crèche collective	Nourrice (assistante maternelle) agréée	Crèche familiale	Garde à domicile par personne rémunérée	Garde par les grands-parents	Halte garderie
Crèche collective	78%	17%	26%	13%	21%	21%
Nourrice (assistante maternelle) agréée	27%	78%	22%	27%	15%	12%
Crèche familiale	6%	7%	67%	6%	0%	12%
Garde à domicile par personne rémunérée	7%	7%	11%	57%	3%	8%
Garde par les grands-parents	12%	16%	2%	17%	71%	12%
Halte garderie	13%	7%	17%	9%	3%	67%

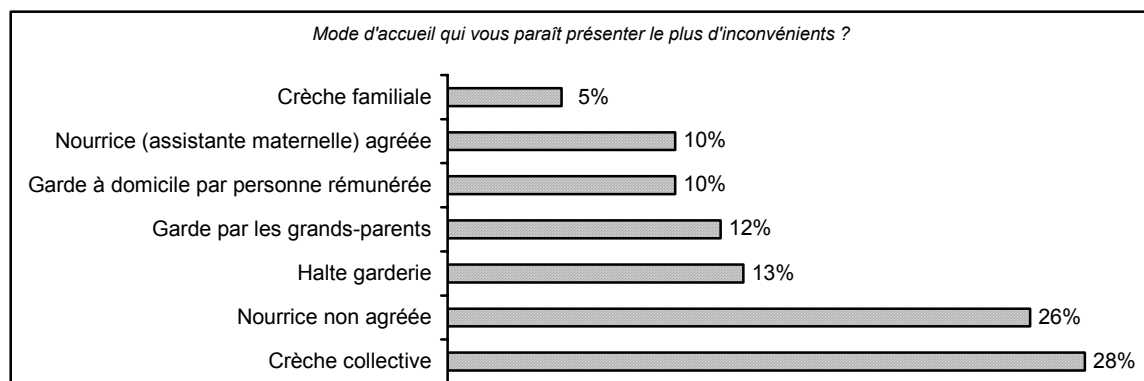
Lecture : 78% des personnes estimant que la crèche collective est le mode d'accueil le plus satisfaisant pensent aussi qu'il s'agit du système d'accueil le plus bénéfique pour l'enfant.

Une majorité des parents estiment que le mode d'accueil le plus satisfaisant est celui qui est globalement le plus bénéfique pour l'enfant. La corrélation est plus forte pour la crèche et la nourrice agréée (78%). Elle est très forte également pour la garde par les grands-parents (71%).

Ainsi, les raisons de satisfaction des parents sont les suivantes : la nourrice agréée est considérée comme le mode d'accueil le plus bénéfique pour les raisons suivantes : disponibilité, souplesse des horaires, moins cher, accepte l'enfant malade.

La crèche collective, la crèche familiale et la halte garderie sont considérées comme les modes d'accueil le plus bénéfique pour les raisons suivantes : socialisation de l'enfant et contact avec d'autres enfants, moins cher.

## La crèche collective et la nourrice non agréée sont les modes d'accueil qui présentent le plus d'inconvénients



Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

Si la crèche collective est plus souvent citée (après la nourrice agréée) comme le mode d'accueil le plus bénéfique pour les enfants, les parents estiment également que c'est le système qui présente le plus d'inconvénients (28%).

La garde à domicile (10%) et la nourrice agréée (10%) apparaissent comme les modes de garde présentant le moins d'inconvénients.

Les parents qui considèrent la crèche collective comme le mode d'accueil qui présente le plus d'inconvénients avancent les raisons suivantes : l'inadaptation et la rigidité des horaires d'ouverture et de fermeture, le trop grand nombre d'enfants gardés, le risque de maladie et de contagion et le refus d'accepter l'enfant malade, la réservation d'une place longtemps à l'avance et avant même la naissance de l'enfant.

Les parents qui estiment que la nourrice non agréée est le mode d'accueil qui présente le plus d'inconvénients avancent les raisons suivantes : l'absence de qualification, le manque de contrôle PMI et le manque de confiance.

Les critiques adressées à la garde par les grands-parents sont les suivantes : le conflit sur la question de l'éducation et le manque d'autorité.

Enfin, ce sont les problèmes de confiance, le coût financier, l'enfermement et le manque de socialisation qui sont avancés comme principaux inconvénients de la garde à domicile.

En conclusion, l'analyse de l'ensemble des résultats montre qu'il n'existe pas un mode d'accueil idéal. Il apparaît plutôt que les choix et les préférences affichés résultent d'un compromis entre l'image bénéfique pour l'enfant de chaque mode d'accueil et les contraintes qui lui sont associées.

## LA SCOLARISATION A DEUX ANS

43% des familles scolarisent ou comptent scolariser leurs enfants avant l'âge de 3 ans pour les raisons suivantes:

### *Si oui, pourquoi ?*

Pour la socialisation du jeune enfant	58%
Parce que l'école est gratuite	27%
Pour les apprentissages élémentaires	26%
Manque de places dans les différentes structures d'accueil	16%
Demande de l'enfant	7%

Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

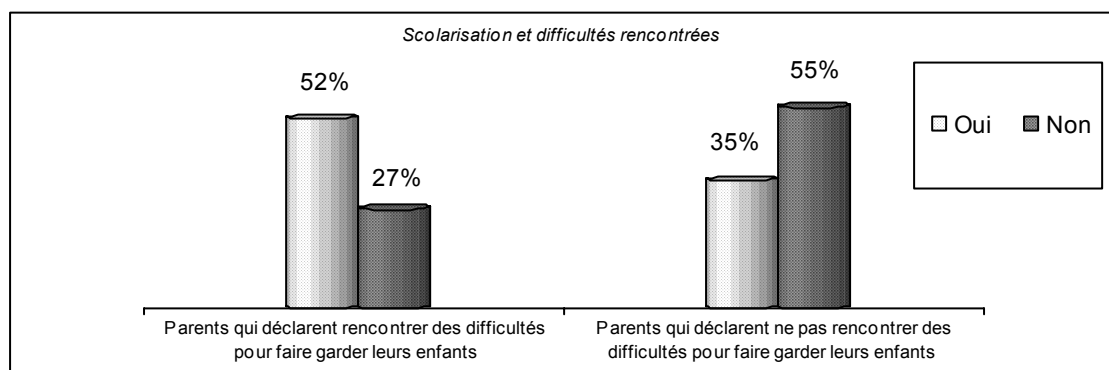
*A ce propos*

Le Jura se positionne parmi les départements où le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est le plus élevé : 39% dans le Doubs, 33% dans la Haute-Saône, 31% dans le territoire de Belfort et 35% au niveau national contre 49% dans le Jura.

Source : INSEE 2001

La mise en relation des réponses avec les difficultés rencontrées et les caractéristiques des familles, permet de mieux comprendre les réponses :

### A) Scolarisation et difficultés rencontrées pour faire garder un enfant



Lecture: 52% des parents qui déclarent rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants ont scolarisé ces derniers avant l'âge de 3 ans.

55% des parents qui déclarent ne pas rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants, n'ont pas scolarisé leurs enfants avant l'âge de 3 ans.

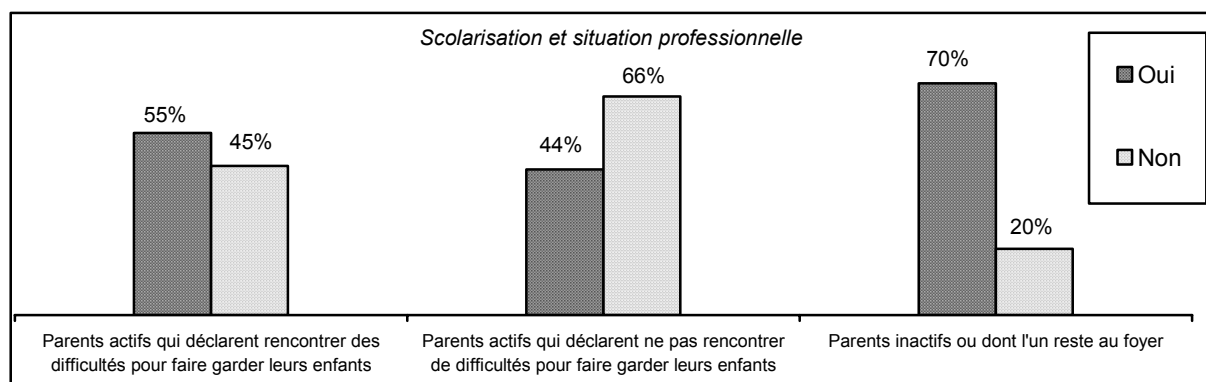
Deux constats se dégagent :

- 1) Plus d'une famille sur deux (52%) qui déclare rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants scolarise ou compte scolariser leurs enfants avant l'âge de 3 ans.

2) A contrario, 55% de ceux qui déclarent ne pas avoir de difficultés pour faire garder leurs enfants, disent ne pas scolariser ces derniers avant l'âge de 3 ans.

## B) Scolarisation selon le type de familles

Les pratiques de la scolarisation à deux ans sont différentes selon les caractéristiques de chaque famille et les difficultés rencontrées pour faire garder leurs enfants. Pour cela nous distinguons 3 groupes de familles selon que les parents sont actifs ou inactifs.



**Ainsi, 55% de familles actives (mère active) qui déclarent rencontrer des difficultés pour faire garder leurs enfants, les font scolariser avant l'âge de 3 ans pour les raisons suivantes :**

- ✓ Manque d'assistantes maternelles : 42% (scolarisation contrainte)
- ✓ Manque de places dans les différentes structures d'accueil : 32% (scolarisation contrainte)
- ✓ L'école est une organisation plus simple que les structures d'accueil : 26% (scolarisation choisie)
- ✓ Pour la socialisation du jeune enfant : 22% (scolarisation choisie)
- ✓ Pour les apprentissages élémentaires : 12% (scolarisation choisie)
- ✓ Parce que l'école est gratuite : 11% (scolarisation contrainte)
- ✓ Demande de l'enfant : 7% (scolarisation choisie)

**45% déclarent ne pas scolariser leurs enfants avant l'âge de 3 ans.** Si la plupart pensent qu'à cet âge, l'enfant est trop jeune pour être scolarisé, 4 parents sur 10 regrettent que l'école de leur commune n'accepte pas les enfants de moins de 3 ans.

Ainsi, on peut dire que la majorité de ces familles sont contraintes de scolariser leurs enfants par manque de choix de mode d'accueil. Ce qui signifie aussi que **l'école à deux ans n'est pas toujours choisie**. C'est aussi un mode de garde de remplacement gratuit.

**66% des familles actives qui déclarent ne pas avoir de difficultés pour faire garder leurs enfants pensent ne pas scolariser leurs enfants avant l'âge de 3 ans pour les raisons suivantes :**

- ✓ Trop jeune avant l'âge de 3 ans : 52% (par choix)

- ✓ Le personnel enseignant n'est pas formé pour les moins de 3 ans : 35% (par choix)
- ✓ L'école n'est pas adaptée pour les moins de 3 ans : 34% (par choix)
- ✓ L'école n'accepte pas les enfants de moins de 3 ans : 32% (par contrainte)
- ✓ Manque de place en périscolaire : 30% (par contrainte)
- ✓ Choix personnel : 26% (par choix)
- ✓ Eloignement géographique de l'école : 22% (par contrainte)

Ainsi, on peut dire que la plupart de ces familles ne scolarisent pas leurs enfants car ils disposent d'autres choix.

**70% de familles inactives (mère au foyer) scolarisent leurs enfants avant l'âge de 3 ans** pour les raisons suivantes :

- ✓ Pour la socialisation du jeune enfant : 46% (scolarisation choisie)
- ✓ Pour les apprentissages élémentaires : 39% (scolarisation choisie)
- ✓ Parce que l'école est gratuite : 37% (scolarisation choisie)
- ✓ Manque de mode d'accueil occasionnel : 36% (scolarisation contrainte)
- ✓ Pour avoir du temps pour soi : 32% (scolarisation contrainte)
- ✓ Demande de l'enfant : 15% (scolarisation choisie)

Ainsi, on peut dire que la scolarisation à deux ans profite surtout aux parents d'origine modeste, les parents inactifs ou aux parents dont l'un reste au foyer en raison, notamment, de sa gratuité et son coût (moins cher que les structures d'accueil).

## **Conclusion**

Le Jura est l'un des départements où le taux de scolarisation est le plus fort (49% contre 35% de moyenne nationale).

Or, pour une majorité de parents, la scolarisation dès 2 ans à l'école maternelle résulte essentiellement d'un déficit de places dans les structures d'accueil.

Les réponses des parents montrent que l'école à deux ans n'est pas toujours choisie. Elle est, pour la plupart des parents, un mode de garde de remplacement gratuit.

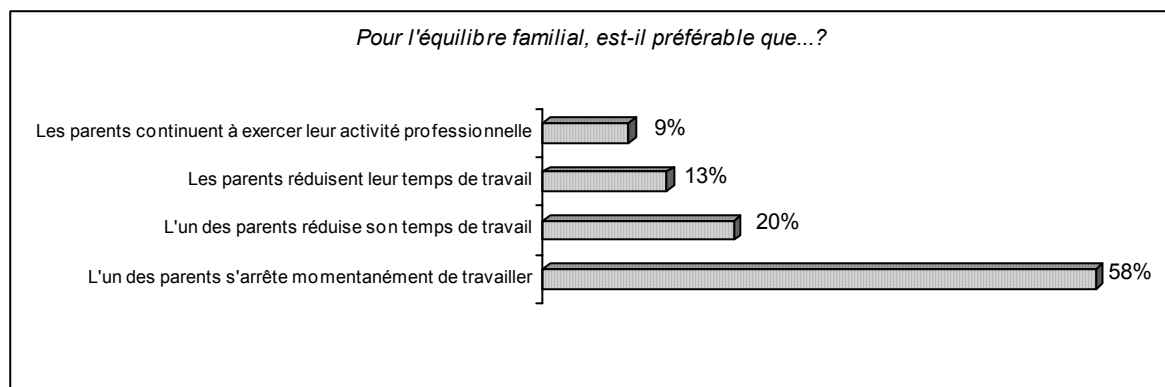
Ainsi, on peut dire qu'une majorité de familles qui trouvent des difficultés pour faire garder leurs enfants sont contraintes de scolariser leurs enfants par manque de choix de mode d'accueil tandis que d'autres ont le choix de faire garder leurs enfants ou de les scolariser. Ce qui révèle une certaine inégalité de l'offre et du choix d'accueil.

Des inégalités subsistent également en matière de scolarisation : admission dès 2 ans sur des communes qui souhaitent maintenir leur école et éviter la fermeture des classes ou au contraire, d'autres communes autorisent un accueil tardif à presque 4 ans, ou, enfin, insuffisance d'écoles maternelles dans certaines communes et notamment en milieu rural.

## LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE FAMILIALE

### A) Vie professionnelle et vie familiale

Pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, les parents préfèrent l'arrêt temporaire de l'activité de la mère



Les parents de jeunes enfants sont très attachés à l'idée qu'ils puissent organiser leurs horaires de travail en fonction de leurs charges parentales.

Plus de neuf familles sur dix (91%) jugent préférable que l'un ou les deux parents apportent des aménagements à leur activité professionnelle lorsqu'ils ont des jeunes enfants. Notamment, l'arrêt temporaire d'activité professionnelle (58%) est plus souhaité que la réduction du temps de travail (33%).

Seulement 9% des familles préfèrent la poursuite de l'activité professionnelle des deux parents à plein temps.

#### *Lequel des deux parents ?*

La mère	52%
Celui qui a le salaire le plus bas	47%
Le père	1%
Total répondants	100%

Enfin, pour ceux qui préconisent l'arrêt temporaire de l'activité professionnelle de l'un des deux parents, c'est la mère qui doit s'adapter à la situation (52%). Autrement dit, plus d'une famille sur deux pense que l'arrivée d'un enfant impose une diminution de l'implication de la femme dans son activité professionnelle.

Mais il faut également souligner la nette progression pour une solution plus équitable concernant le partage des tâches. En effet, si le partage des tâches reste majoritairement traditionnel, près de la moitié des familles considèrent que cette tâche



doit revenir au membre du couple qui a le salaire le plus bas (31% au niveau national en 1997 - 47% dans notre enquête) ce qui montre l'évolution constatée chez les jeunes parents dans le partage des tâches.

## B) Les aides des pouvoirs publics en faveur de la petite enfance

*Il existe aujourd'hui plusieurs types d'aides ou de services permettant aux parents de faire garder leurs enfants. Selon vous, lesquels les pouvoirs publics devraient-ils renforcer en priorité ?*

Les aides financières pour compenser un arrêt temporaire d'activité professionnelle de l'un des deux parents	50%
Les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail de l'un (ou des deux) parent (s)	42%
Les aides financières pour recourir à une assistante maternelle	27%
Les aides financières pour faire garder son enfant à domicile	23%
Les aides pour les services d'accueil collectif (crèches, crèches familiales, haltes garderies)	22%
Les aides financières pour les parents d'enfant handicapé ou malade chronique	8%

Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

**Priorité à la relation parent - enfant.** Ce sont les aides financières visant à compenser les réductions de salaires liées à un aménagement de l'activité professionnelle des parents qui sont souhaitées (92%) :

50% des familles mentionnent les aides financières qui compensent un arrêt temporaire d'activité professionnelle.

42% optent pour les aides financières pour compenser une réduction du temps de travail.

Au total, 92% de la population enquêtée souhaite l'amélioration des aides financières permettant l'arrêt temporaire d'activité professionnelle ou la réduction du temps de travail des parents.

72% des familles optent pour les aides facilitant l'accueil des enfants : 27% demandent un renforcement des prestations permettant le recours à une assistante maternelle, 23% pour la garde à domicile et 22% pour la crèche collective.

Il faut noter également que les préférences des parents dépendent en général des caractéristiques socioprofessionnelles.

Ainsi, les parents actifs sont plus nombreux qu'en moyenne à souhaiter des aides financières compensant une réduction de travail. Parallèlement, ils demandent moins d'aides financières pour compenser la cessation temporaire d'activité.

Autrement dit, les parents actifs préfèrent en majorité des aides permettant, à l'arrivée d'un enfant, d'adapter l'activité professionnelle des parents, plutôt que des prestations facilitant le recours à telle ou telle formule d'accueil.

En conclusion, on peut constater le fait suivant : contrairement à ce que l'on peut penser, ce ne sont pas les aides financières permettant le recours aux différents modes de garde qu'il faut revoir. Mais ce sont celles permettant de faciliter les relations parents - enfants qu'il faut privilégier (APE, congé parental, congé maladie, congé maternité, etc...).

Ainsi, parmi les mesures concernant l'organisation du travail, les parents confirment majoritairement cette tendance

*Parmi les mesures suivantes concernant l'organisation du travail, quelles sont celles qu'il faudrait privilégier pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale ?*

L'allongement du congé de maternité dès le premier enfant	48%
L'aménagement à la carte des horaires de travail	41%
L'allongement du congé parental avec la garantie de retrouver son poste de travail	27%
L'augmentation des jours de congé enfants malades	26%
L'instauration d'un salaire pour le parent au foyer	24%
Organiser différemment sa carrière (travailler moins lorsqu'on a des jeunes enfants, travailler plus après)	23%
L'allongement du congé de paternité	9%
Le développement du travail à temps partiel pour les hommes	6%

Total supérieur à 100 en raison des réponses à choix multiple.

**Près de 7 familles sur 10 trouvent normal que 99% des bénéficiaires de l'APE soient les mères**

*Environ 99% des bénéficiaires de l'Allocation Parentale d'Education (APE) sont les mères. Quelle est votre opinion ?*

Cette situation est normale car cette prestation concerne surtout les mères de famille	65%
Il faudrait changer cette situation en incitant les pères à demander de bénéficier de la prestation	35%
Total répondants	100%

Mais le facteur économique n'incite pas les familles à changer cette situation. Souvent c'est le père qui bénéficie du salaire le plus élevé, il est donc difficile d'inciter ces derniers à bénéficier de l'APE sans revoir la question concernant les inégalités de salaires entre les hommes et les femmes.

Néanmoins, on constate une nette augmentation des demandes incitant les pères à bénéficier de l'APE parmi les jeunes générations. Ainsi, parmi les classes d'âge 19 - 25 ans, 44% souhaitent que le père en bénéficie.

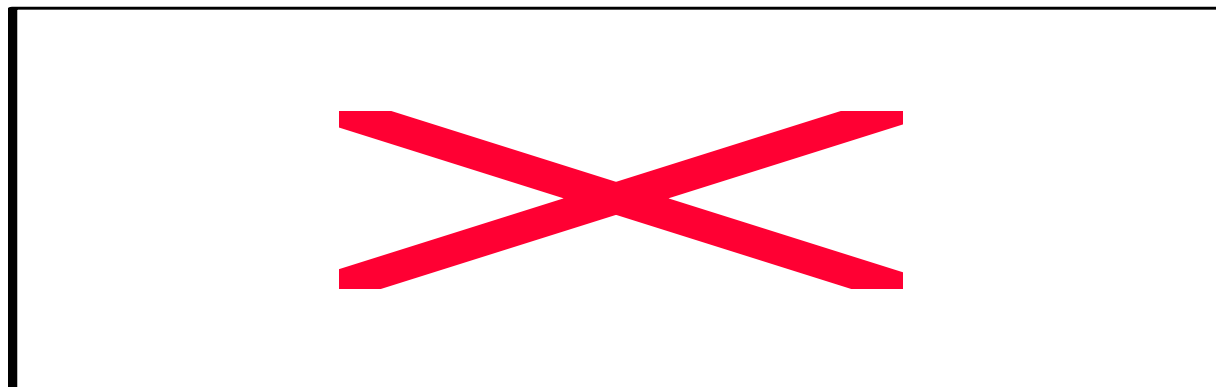
**Concernant le congé parental, près de 6 familles sur 10 préfèrent maintenir le système actuel : offrir un congé parental pendant les trois premières années.**

*Quant au congé parental, avec quelle proposition êtes-vous le plus en accord ?*

Il faut offrir un congé parental pendant les trois premières années de l'enfant	58%
Il faut fractionner les trois ans de congé parental en plusieurs périodes à prendre jusqu'aux 10 ans de l'enfant	22%
Il faut prolonger le congé parental jusqu'au 6 ans de l'enfant	20%
Total répondants	100%

Par ailleurs, les familles les plus directement concernées, celles ayant plus d'un enfant, sont plus nombreuses à préférer le prolongement du congé parental jusqu'aux 6 ans de l'enfant (28%).

#### **D) Opinions sur la nouvelle Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)**



			<u>Remarque</u> 		
Le questionnaire ayant été diffusé avant la dernière conférence de la famille, nous n'avons pas pu interroger plus précisément les parents sur le projet de loi de la mise en place de la nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).					

Plus de 7 familles sur 10 pensent que la mise en place de cette allocation constitue une simplification des démarches administratives appréciable.

Dans cette loi, deux points nous semblent importants par rapport aux difficultés rencontrées par les parents jurassiens.

L'augmentation de 20 000 places en crèche sur le territoire national est intéressante à condition que notre département ait une part du gâteau, que ces places concernent

aussi le milieu rural du département où le manque de choix de garde est constaté, et qu'elles répondent à la souplesse des rythmes de vie des parents.

Dans cette étude, 8 familles sur 10 souhaitent l'attribution de l'APE dès le premier enfant parmi lesquelles 42% sont des parents actifs avec un seul enfant. Dans ce sens, la nouvelle loi, en instaurant la possibilité d'un congé parental d'éducation dès le premier enfant, répond à priori aux souhaits des familles.

Peut-on dire, dès lors que l'APE dès le premier enfant pourrait faciliter à résoudre le problème de garde dans notre département en élargissant son accès aux parents dès le premier enfant et en réduisant, ainsi, le nombre d'enfants en besoins d'accueil ?

Difficile de répondre pour les raisons suivantes :

D'une part, cette allocation a une durée de 6 mois et non pas 3 ans comme le souhaitent les familles. D'autre part, le montant faible (334 euros) risque de contraindre les familles avec un enfant désireuses d'arrêter leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants à y renoncer.

Enfin, la mise en place de cette prestation, en dehors de son aspect de simplification des démarches administratives, ne peut pas avoir un effet bénéfique, si on ne règle pas un problème essentiel dans notre département : celui de la pénurie des nourrices et des structures collectives.

## CONCLUSION

Plusieurs enseignements principaux se dégagent de l'analyse menée.

### **L'insuffisance et l'inadaptation des structures d'accueil**

Plus d'une famille sur deux (54%) déclarent rencontrer des difficultés pour faire garder ses enfants âgés de moins de trois ans et 19% parmi les parents exerçant une activité professionnelle n'utilisent aucune mode de garde officiel.

La plupart de ces familles soulignent la pénurie des structures d'accueil et notamment les assistantes maternelles agréées (61%). En effet, à l'absence relative d'infrastructures de garde collective, non seulement dans les communes rurales, mais aussi dans certaines communes urbaines, semble correspondre une attente particulière des nourrices agréées.

Mais, se sont majoritairement les parents qui exercent une activité professionnelle avec des horaires décalés, à temps partiel et irrégulier, et qui habitent, pour la plupart dans des communes rurales où le manque de modes d'accueil est constaté, qui trouvent le plus de difficultés pour faire garder leurs enfants.

Alors que le taux de fécondité augmente, on assiste depuis quelques années à une forte baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées (127 de moins entre 2000 et 2002), 26% des nourrices agréées gardent moins de trois enfants et une partie parmi elles ne travaillent pas (484 nourrices agréées), une répartition inégale sur le département et un nombre insuffisant d'assistantes maternelles par enfant (une nourrice pour 10 enfants).

Outre le manque de places, la réservation d'une place dans une structure collective nécessite de s'inscrire plusieurs jours avant la date d'accueil de l'enfant (halte garderie), voir plusieurs mois (crèche collective).

### **Favorisez des structures d'accueil plus souples**

L'offre de garde traditionnelle répond difficilement au besoin d'adaptation auquel doivent faire face les parents et ne correspond plus à la réalité sociologique de la population de notre département.

D'une part, face à l'éclatement du temps de travail, les parents concernés par les horaires particuliers trouvent difficilement un mode d'accueil souple qui corresponde à leur situation. De même, nous observons que bon nombre de parents se trouvent sans réponse face aux besoins de garde temporaire pour leurs enfants afin de libérer du temps à la recherche d'un emploi ou pour un événement particulier qui nécessite de faire garder temporairement son enfant. Outre l'insuffisance des structures d'accueil, la nourrice accepte rarement cette forme de garde temporaire de peur de voir diminuer son salaire.

D'autre part, la scolarisation massive avant l'âge de trois ans dans notre département (49%) favorise un besoin de garde à temps partiel. Or, les réponses des parents laissent entendre que certaines nourrices ont tendance à sélectionner en priorité les enfants susceptibles d'être gardés à temps plein et à des horaires normaux.

En effet, les modes d'agrément (3 enfants) et le statut salarial précaire dénoncés par les nourrices agréées, contraignent ces dernières à privilégier un choix de garde à temps plein.

### **La scolarisation à deux ans n'est pas toujours un choix délibéré**

Le Jura est l'un des départements où le taux de scolarisation est le plus fort (49% contre 35% de moyenne nationale).

Or, pour une majorité de parents, la scolarisation dès 2 ans à l'école maternelle **résulte essentiellement d'un déficit de places dans les structures d'accueil.**

Les réponses des parents montrent que l'école avant l'âge de trois ans n'est pas toujours choisie. Elle est, pour la plupart des parents, un mode de garde de remplacement gratuit.

Ainsi, l'analyse montre qu'une majorité de familles (55%) qui trouvent des difficultés pour faire garder leurs enfants sont contraintes de scolariser leurs enfants par manque de choix de mode d'accueil tandis que d'autres ont le choix de faire garder leurs enfants ou de les scolariser. Ce qui révèle une certaine inégalité de l'offre et du choix d'accueil.

Des inégalités subsistent également en matière de scolarisation : admission dès 2 ans sur des communes qui souhaitent maintenir leur école et éviter la fermeture des classes ou au contraire, d'autres communes autorisent un accueil tardif à presque 4 ans, ou, enfin, insuffisance d'écoles maternelles dans certaines communes et notamment en milieu rural.

### **Tenir compte des opinions des parents sur les différents modes d'accueil**

Les parents expriment très majoritairement leur préférence pour un mode d'accueil individuel ou quasi-individuel quand les parents exercent une activité professionnelle : 66% citent la nourrice, les grands-parents ou la garde à domicile.

Ainsi, les parents placent l'assistante maternelle en tête des modes d'accueil jugés le plus satisfaisant lorsque les parents travaillent (46% des réponses). Cette solution devance le recours à la crèche collective qui représente 25% de la population. Ce n'est pas tant que les avantages de la crèche collective ne sont pas reconnus : au contraire, la crèche apparaît, avec la nourrice agréée comme la solution d'accueil la plus bénéfique pour l'enfant (33%).

Mais, à vrai dire, la crèche collective fait l'objet d'opinions moins positives quand il s'agit de sa praticité : elle passe, pour une partie des parents, comme le mode d'accueil qui présente le plus d'inconvénients (28%).

Ainsi, globalement, la nourrice agréée apparaît comme le mode d'accueil qui présente, de loin, le moins d'inconvénients. De fait, elle est classée à la première place du mode d'accueil jugé le plus satisfaisant.

Autrement dit, il apparaît qu'en matière de mode de garde, au-delà des avantages propres reconnus à chaque type de solution, ce sont les contraintes des parents qui modèlent les préférences, et notamment les contraintes et les inconvénients directement associés à la crèche collective (nombre d'enfants gardés, horaires inadaptés, risques de maladie et de contagion...).

### **Un décalage persistant entre les souhaits et les pratiques**

Autre élément de contrainte pour les parents : le décalage entre l'offre et la demande.

Face à la pénurie, les attentes des familles sur le mode d'accueil de leurs enfants ne sont pas satisfaites. Il y a un décalage fondamental entre ce que veulent les parents et les pratiques réelles.

- **Un déficit des demandes insatisfaites concernant la nourrice agréée** : 51% des parents jugent ce mode d'accueil le plus satisfaisant, 42% l'ont adopté.

- **Une forte demande insatisfaite en matière de crèche collective** : 20% des parents désignent ce mode d'accueil comme le plus satisfaisant, mais 13% seulement l'ont effectivement adopté. Cela signifie qu'une majorité d'entre eux n'ont pas pu faire garder leur enfant comme ils l'entendaient.

- **La garde à domicile par personne rémunérée reste inaccessible à beaucoup de familles en raison de son coût élevé** : 5% des parents ont adopté ce mode d'accueil, alors que 11% le trouve le plus satisfaisant. La mise en place de mesures (prestations, abattements fiscaux...) destinées à favoriser ce mode d'accueil n'ont pas permis son accessibilité au plus grand nombre parmi les parents.

- **Un recours plus fréquent que voulu à la garde par les grands-parents et à la nourrice non agréée** : 4% désignent les grands-parents comme le mode d'accueil le plus satisfaisant, 19% l'ont adopté. 1% juge la nourrice non agréée comme le mode d'accueil le plus satisfaisant, 6% l'ont adopté.

On peut donc distinguer deux types de mode de garde :

- ✓ Les modes d'accueil générant un fort taux de satisfaction mais présentant une mauvaise adéquation entre offre et demande : la nourrice agréée, la crèche collective et la garde à domicile par personne rémunérée qui ne répondent pas au désir des parents.

- ✓ Les modes d'accueil générant un faible taux de satisfaction mais présentant une utilisation plus fréquente que voulue : les grands-parents et la nourrice non agréée qui semblent contribuer à boucher les trous laissés par le système.

Enfin, on constate qu'en général dans 51% des cas, il y a concordance entre le mode d'accueil jugé le plus satisfaisant et celui qui a été adopté par les parents dont l'enfant n'a pas été gardé par la mère. Cela signifie aussi que 49% des parents n'ont pas eu le choix.

### **Privilégier les relations entre les parents et leurs enfants**

Afin de concilier vie professionnelle et vie familiale, la préférence des parents de jeunes enfants est globalement marquée par la volonté de donner la priorité à la relation parent - enfant. C'est la raison pour laquelle plus de neuf familles sur dix (91%) considèrent que l'arrivée d'un enfant doit inciter les parents à adapter leur activité professionnelle : **l'arrêt temporaire d'activité** est, de ce point de vue, plus souhaité par une majorité des familles (58%) que la réduction du temps de travail (33%).

Cependant, s'agissant de l'arrêt temporaire d'activité professionnelle ou la réduction du temps de travail de l'un des deux parents, cela doit avant tout **concerner la mère** (52%). Autrement dit, plus d'une famille sur deux pense que l'arrivée d'un enfant impose une diminution de l'implication de la femme dans son activité professionnelle.

Mais il faut également souligner que 47% de familles considèrent que cette tâche doit revenir au membre du couple qui a le salaire le plus bas, ce qui montre l'évolution constatée chez les jeunes parents dans le partage des tâches.

Dans le même ordre d'idée, on observe aussi que sept familles sur dix trouvent normal que 99% des bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation (APE) soient la mère. Néanmoins, on constate une nette augmentation des demandes incitant les pères à bénéficier de l'APE parmi les jeunes générations. Ainsi, parmi les classes d'âge 19 - 25 ans, 44% souhaitent que le père doive en bénéficier.

Le fort attachement des parents à privilégier la relation parent – enfant en bas âge, se retrouve d'ailleurs dans les préférences des parents en matière de **congés parentaux d'éducation** : les deux tiers de parents considèrent que ces congés se doivent de correspondre aux trois premières années de l'enfant, repoussant du même coup l'idée de fractionner ces trois ans de congés en plusieurs périodes, jusqu'aux dix ans de l'enfant (22%).

De même, près d'une famille sur deux (48%) souhaite **l'allongement du congé de maternité dès le premier enfant**, 41% proposent **l'aménagement à la carte des horaires de travail** et 27% préconisent **l'allongement du congé parental**.



**Aider les parents à adapter leur activité professionnelle, plutôt que de les aider à accéder à un mode d'accueil précis**

Lorsqu'il s'agit de connaître le type d'aides ou de services que les familles souhaitent voir renforcer, les parents choisissent celles permettant de favoriser les relations parent – enfant.

92% de familles attendent d'abord des **aides financières visant à compenser un aménagement de l'activité professionnelle de l'un des parents** : 50% mentionnent celles qui compensent un arrêt temporaire d'activité, 42% celles qui compensent une réduction du temps de travail.

Les aides permettant le recours à telle ou telle formule d'accueil regroupent donc moins de partisans : 27% demandent un renforcement des prestations permettant le recours à une assistante maternelle, 23% pour la garde à domicile et 22% pour la crèche collective.

Ainsi, on constate que la plupart des parents préfèrent des aides financières permettant, à l'arrivée d'un enfant, **d'adapter l'activité professionnelle des parents plutôt que des prestations facilitant le recours à telle ou telle formule d'accueil.**

-----